# Assises du Climat- session 5

# « Approfondissement de l’action par les axes des entreprises et la taxation de l’énergie fossile »

Intervenants :

* Christian de Perthuis (Chaire Économie du Climat)
* Bettina Laville (Comité 21 )
* Sandrine Rousseau ( Vice Présidente Université Lille, EELV )
* Armel Prieur pour lire les réponses de Christian Gollier ( Toulouse School of Economics )
* David Laurent (Entreprises pour l’Environnement )
* Ilian Moundib (Institut Rousseau )
* Alexandre Rambaud (Agro Paris Tech, Système comptable Care)

## Introduction : Pierre Calame

Résumé des thèmes des débats 1 à 4 avec pour objectif de passer à une obligation de résultat :

Nous avons pu voir lors du débat 4 pourquoi les solutions avec obligation de moyens n’ont pas fonctionné historiquement.

Comment également la taxe carbone a été mise en défaut plusieurs fois et dernièrement avec l’épisode Gilets Jaunes.

Nous avons par ailleurs retenu 3 familles de solutions : le signal prix, les objectifs chiffrés contraignants et généralisés, l’allocation de quotas individuels.

Aujourd’hui dans ce débat N°5 les quatre grandes questions vont d’abord être abordées

* La fixation d’un prix du carbone permet-il d’atteindre une obligation de résultat ?
* L’ensemble de l’empreinte carbone sociétale peut-elle être évaluée ?
* L’impératif de justice sociale peut-il être respecté ainsi que le découplage entre bien-être et empreinte carbone ?
* Peut-on aller vers une mobilisation organisée de l’ensemble des acteurs : états, entreprises, collectivités, citoyens ?

Ces questions vont être abordées successivement par nos 4 premiers intervenants

1ere question sur l’atteinte de résultat

## Christian de Perthuis

Un système de quotas à lui seul ne peut pas résoudre la problématique. Il faut un ensemble de mesures qui lui soient associées. Notamment il y a nécessité d’un investissement public organisé.

Les lobbies sont très forts pour faire valoir leur intérêt. Il faut donc trouver une méthode pour lutter contre ces intérêts contraires.

Concernant l’effet rebond et la redistribution, tout dépend du prix du CO2. Si le prix est suffisamment élevé, l’effet rebond ne se produira pas sur les énergies fossiles.

Les distorsions liées à une taxation carbone ne concernent pas uniquement les revenus mais les aspects territoriaux. Et la redistribution territoriale est plus compliquée à mettre en œuvre.

On ne doit pas traiter le pb de la redistribution uniquement vers les revenus mais aussi au regard de l’emploi et de la formation à la reconversion des emplois.

Le niveau pertinent de régulation est bien sûr européen, mais l’organisation européenne n’est pas aujourd’hui en mesure de traiter efficacement un processus de redistribution, ce sont les États qui sont en mesure de le faire. Donc il y a là un vrai pb à aborder pour remonter les enjeux au niveau européen.

## Bettina Laville

Pas grand-chose à rajouter à l’intervention de Christian de Perthuis,

Juste 3 aspects à retenir

* Doit-on reposer le questionnement à chaque changement politique. Le rationalisme est de fixer une trajectoire au moins sur 30 ans mais par exemple le pb du prix du carbone devra être reposé à la prochaine présidentielle.
* Discussion de fond nécessaire avec les industriels qui demandent un prix du carbone fixe. Hier l’actualité européenne a montré que le lobbying industriel joue à plein puisque au Parlement le lobby des industriels *Business Europe* a réussi à faire maintenir les exemptions de taxe carbone (quotas gratuits rendant climaticides les ETS). Il faut donc que les industriels deviennent cohérents et arrêtent de demander une chose et son contraire au gré de leurs intérêts.
* Discussion également à avoir autour de l’affectation de la taxe carbone. Le débat au niveau européen indique qu’il est question de l’affecter aux remboursements des emprunts du plan de relance. Bettina n’est pas sûre que la redistribution doive se faire absolument à des groupes défavorisés. Il faut surtout remettre à plat complétement la fiscalité. Mais il faut malgré tout un fléchage vers les plus pauvres, les précaires énergétiques, les précaires géographiques pour éviter des révolutions à venir.

On est face à une question sociétale : quelle société pour le futur, quelle fiscalité pour ce nouvel environnement, …

**Sandrine Rousseau**

Elle stipule 4 obligations à prendre en compte dans les outils économiques

* Obligation de résultat. D’où intérêt de la carte carbone. Visible, transparente.
* Obligation de solidarité affichée. Et notamment les héritages (inégalités de patrimoine : de 1 à 159). Actuellement aucune obligation sur l’héritage vis-à-vis de la transition écologique alors qu’il devrait contenir des obligations de mise à niveau thermique et énergétique.
* Accompagnement étatique des transitions : accompagnement des transferts d’emplois par exemple.
* Obligation de liberté.

Taxation carbone : commencer à faire une avance sur la solidarité. La carte carbone est mieux adaptée car l’avance est intégrée immédiatement. Favorable donc à la carte carbone sur les ménages mais à une taxe carbone sur les entreprises par le biais de la TVA.

Elle doit être couplée avec la mise en place d’un revenu minimum pour assurer la redistribution vers les plus démunis.

**Armel Prieur** pour Christian Gollier en référence à ses réponses copiées sur [Session 11 mars - Les Assises du Climat](http://www.assisesduclimat.fr/12.html).

2eme question sur l’empreinte totale plus que locale

## Christian de Perthuis

Les lobbies vont encore arriver à faire croire qu’ils ne peuvent pas payer les quotas. Et CdP est outré par le débat actuel au Parlement Européen qui fait encore la part belle aux exemptions. L’OMC est un prétexte, c’est une question de volonté : les USA et la Chine savent très bien passer outre. Il ne faut pas faire confiance aux entreprises pour calculer les empreintes par filière. Il faut taxer les importations sur la règle du benchmark : on évalue les bonnes pratiques dont on fait une moyenne et on l’applique aux industriels qui ne le respectent pas.

Christian de Perthuis pense que l’empreinte carbone doit être un complément à la mesure des émissions territoriales mais pas la mesure centrale.

## Bettina Laville

Les entreprises savent très bien remplir leurs obligations administratives environnementales, et calculer l’empreinte carbone est tout à fait faisable techniquement, les méthodes sont simples.

**Sandrine Rousseau**

Passer à l’empreinte carbone pose le pb de la réglementation normalisée internationale sur ce sujet.

3eme question sur la justice sociale :

## Christian de Perthuis

Le débat sur le prix unique entre économistes est stupide. Il faut un prix minimum unique avec une assiette sur toutes les émissions ( pas d’exemption ). Sur la justice sociale accord total avec Sandrine Rousseau. Il faut une taxe carbone couplée avec le revenu minimum pour assurer la redistribution. A une époque Christian avait proposé de redistribuer 30% de la taxe carbone sur les 4 premiers déciles

## Bettina Laville

Moduler l’impôt sur les revenus en faisant une grande réforme fiscale intégrant un impôt écologique.

D’accord avec Christian et Sandrine dans le cas de la redistribution pour couplage avec revenu minimum

**Sandrine Rousseau**

Déjà abordé plus haut

4eme question sur la faisabilité

## Christian de Perthuis

Ne pas délocaliser la taxe carbone, utiliser les clés de répartition existantes avec les régions.

## Bettina Laville

Le dialogue actuel entre les régions et l’État est mobilisateur.

**Sandrine Rousseau**

Réguler selon les régions en fonction de la pollution due aux transports notamment pour les transports transfrontaliers.

Si on impose des contraintes carbone aux régions, il faut aussi leur assurer les dotations correspondantes.

3 autres intervenants prennent ensuite la parole sur les questions d’entreprises :

## David Laurent, délégué climat de EpE, Entreprises pour l’Environnement

Le diaporama est intégralement disponible sur [Session 11 mars - Les Assises du Climat](http://www.assisesduclimat.fr/12.html)

## Ilian Moundib

Certains scénarios du GIEC montrent l’enjeu de survivabilité de certains endroits de la planète.

Le prix du carbone atteindra très vite 1000€ la tonne (GIEC).

C’est donc un risque majeur pour les entreprises. Il faut donc initier une mesure de l’empreinte carbone (scope 1, 2 et 3 ) . Aujourd’hui obligation de report tous les 4 ans sur scopes 1 et 2, le scope 3 est malheureusement uniquement recommandé.

Le diaporama est intégralement disponible sur [Session 11 mars - Les Assises du Climat](http://www.assisesduclimat.fr/12.html)

## Alexandre Rambaud, enseignant-chercheur à AgroParisTech, développeur de la méthode comptable intégrale Care

La description de la méthode (dans son application agro-alimentaire) est intégralement disponible sur [Session 11 mars - Les Assises du Climat](http://www.assisesduclimat.fr/12.html)

La parole est donnée à la salle à 19h40

Prise de parole de Denis Pechin :

Il note des possibilités insuffisantes d’oppositions et de remarques de la part de la salle dans les débats.

Il aurait aimé par exemple aborder le sujet du bilan global des véhicules électriques au niveau pollution qui n’est pas forcément positif comparé aux véhicules modernes qui ont énormément évolué sur ce point. On aurait dû discuter de ce type de problème *(dans la discussion textuelle, il est proposé en réponses le lien* [*https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90511\_acv-comparative-ve-vt-rapport.pdf*](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90511_acv-comparative-ve-vt-rapport.pdf) *et sur la feuille de* [*calcul*](http://www.comptecarbone.org/etalement) *donnant l’exemple comparatif Zoe/Clio)*

Autre sujet non abordé la France ne représente que 1% de la pollution mondiale, donc c’est l’ensemble du monde qui doit s’y mettre.

Géraud Guibert intervenant du débat 4 nous rejoint et fait une intervention rapide :

Il ne faut pas se tromper de bataille. Il faut savoir ce qui est jouable en termes d’objectifs dans les années à venir.

Au niveau européen la taxation carbone aux frontières serait une avancée très forte. Aujourd’hui le sujet est ouvert au Parlement Européen et à la Commission alors qu’il était fermé depuis 20 ans.

Sur la taxe carbone, il rejoint Bettina : intégrer la fiscalité écologique dans une réforme fiscale complète de manière à redistribuer de manière claire et compréhensible. C’est un sujet qui doit être traité lors de la prochaine présidentielle.

**Sandrine Rousseau**

L’acceptabilité politique est effectivement un sujet de grande importance. La taxation carbone est devenue un débat clivant qui fait faire la grimace même aux journalistes.

Il serait pertinent de mettre en place un débat citoyen sur ce sujet.

## Pierre Calame (Conclusion)

Il y a une nécessité de convergence entre les différents acteurs

Les choses sont en train de bouger vite dans la société mais aussi chez les décideurs et notamment pour les entreprises

Dans les débats on a pu noter un désaccord sur le sujet de l’empreinte totale de la société. Rappel de l’intervention de Corinne Le Quéré au 1er débat sur ce sujet .

Réintroduire la taxation est devenu depuis le mouvement des Gilets Jaunes un tabou pour les citoyens.

La capacité d’un système de taxation carbone à assurer une obligation de résultat reste à prouver. Le résultat du sondage temps réel réalisé pendant le débat en est une illustration

Enfin il est à noter un autre désaccord dans nos échanges : le rôle des territoires qui est à redéfinir ultérieurement dans les débats à venir.

